

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Walferdange que le collège échevinal, dans sa séance du 19 août 2026 a édicté un règlement temporaire d'urgence complémentaire en matière de circulation concernant des travaux de pose d'une canalisation et de raccordement au réseau d'assainissement à l'intersection de la rue de Bridel, de la rue du X Octobre et am Becheler à Bereldange, dans le cadre de la mise en service du bassin de rétention du chantier Sidero, du 24 août 2026 au 12 septembre 2026 ;

Considérant que pour cette raison il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires, afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique ;

Vu les articles 5 et 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tels qu'ils ont été modifiés et complétés dans la suite ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 concernant la réglementation sur toutes les voies publiques tel qu'il a été modifié et complété dans la suite ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les dispositions suivantes sont inscrites provisoirement au règlement de la circulation :

Chapitre II : dispositions particulières

du lundi 24 août 2026, 09h00 au samedi 12 septembre 2026, 16h00 -selon besoin-

rue de Bridel (CR 181)

Article	Libellé
1/4/1	Accès interdit aux camions (> 3,5t) entre la rue de l'Europe et la limite du territoire de la commune de Walferdange excepté riverains et fournisseurs

am Becheler (CR181)

Article	Libellé
1/4/1	Accès interdit aux camions (> 3,5t) entre l'immeuble 10 et la route de Luxembourg excepté riverains et fournisseurs

rue Bour

Article	Libellé
1/1	Accès interdit de l'immeuble 1 en direction et jusqu'à l'immeuble 26

Article 2 : Le présent règlement devient obligatoire et sort ses effets dès le début du chantier et pendant la durée de celui-ci.

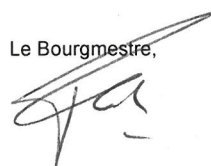
Article 3 : Conformément à l'article 5 modifié de la loi du 14 février 1955 et à l'article 82 de la loi du 13 décembre 1988 telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite, le présent arrêté est publié et transmis en copie au ministre des Affaires Intérieures.

Walferdange, le 19 août 2026

Le Secrétaire,


Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,


François Sauber